



## Conseil économique et social

Provisoire

1<sup>er</sup> septembre 2010

Français

Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

Segment sur les activités opérationnelles

#### Compte rendu analytique provisoire de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au siège, à New York, le Vendredi 9 juillet 2010, à 10 heures

*Président:* M. Cujba (Vice-Président). . . . . (République de Moldova)

### Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-44291X (F)



Merci de recycler

*En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Cujba (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (A/65/39)**

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil** (A/64/578-E/2010/3; A/65/79-E/2010/76; E/2010/52, E/2010/53 et E/2010/70)
- b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial** (E/2009/35; E/2010/5, E/2010/6-E/ICEF/2010/3, E/2010/14, E/2010/34 (Part I)-E/ICEF/2010/7 (Part I) et Add.1 et E/2010/36; E/2010/L.7)

1. **Le Président**, ouvrant le segment sur les activités opérationnelles, déclare qu'il incombe au Conseil de maintenir l'attention du système des Nations Unies concentrée sur ses objectifs de développement et de veiller à ce qu'il apporte son aide de la manière la plus cohérente, coordonnée et efficace, sans perdre de vue les progrès réalisés dans les négociations intergouvernementales sur la cohérence de l'ensemble du système et sur les mesures à prendre pour améliorer la gouvernance des activités opérationnelles. Le segment sur les activités opérationnelles a précisé pour but de déterminer dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies a amélioré sa coopération au développement, conformément aux recommandations contenues dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Les rapports présentés au Conseil montrent que des efforts considérables ont été faits pour donner suite à ces recommandations, mais que les progrès sont insuffisants dans certains domaines et qu'il reste encore du travail à faire.

2. Rappelant que certains des gains obtenus de haute lutte avaient été sapés par la récente crise financière et économique, il exprime l'espoir que les gouvernements et autres acteurs du développement appuieront les décisions de la prochaine Session plénière de haut

niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (le « Sommet du Millénaire ») qui doit se tenir du 20 au 22 septembre 2010, afin que les progrès dans la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015 puissent s'accélérer.

3. Il exhorte toutes les délégations à s'engager dans un débat informel, franc et ouvert tout au long de ce segment. Le projet de résolution qui sera examiné au titre de l'alinéa a) est conforme au rôle du Conseil de présenter des recommandations axées sur l'action pour l'application des résolutions de l'Assemblée générale, et il offre une direction pour les prochains préparatifs de l'examen quadriennal complet des politiques.

4. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que le segment sur les activités opérationnelles innove en 2010 en invitant un plus grand nombre de ministres et de chefs des ministères et organismes nationaux de coopération au développement à ses délibérations, conformément à la recommandation du Secrétaire général. L'appui de ces ministres et d'autres hauts fonctionnaires sera un moyen essentiel de donner une impulsion au Sommet du Millénaire et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

5. Présentant les documents préparés pour ce segment, il dit que le rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes en place comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2010/70) indique que, dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette résolution. Le système des Nations Unies pour le développement reste un partenaire digne de confiance pour les pays de programme et apporte son appui de nombreuses façons à la satisfaction des besoins nationaux. Des progrès ont été également réalisés dans la coopération Sud-Sud et l'alignement des cadres d'aide au développement des Nations Unies sur les processus nationaux de planification, ainsi qu'en matière d'égalité entre les sexes et d'habilitation des femmes. Il y a lieu, toutefois, de réexaminer les capacités de certaines organisations du système des Nations Unies, en particulier des institutions non résidentes, pour répondre à l'accroissement de la demande de services. En outre, il conviendrait d'améliorer la mobilité inter-institutions du personnel

et de déployer plus rapidement du personnel qualifié dans les pays en crise ou sortant d'une crise.

6. Le rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et avantages du système des coordonnateurs résidents (E/2010/53), souligne l'amélioration de la cohérence de la programmation de pays et le renforcement des mécanismes du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en signalant les difficultés des organismes des Nations Unies à coordonner davantage leurs programmes et les contributions financières limitées apportées par ces organismes au système des coordonnateurs résidents.

7. D'après le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les conseils d'administration et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement (E/2010.52), d'importants accords sont intervenus au cours de l'année écoulée au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans des domaines qui influent directement sur les opérations au niveau national, notamment sur la clarification et l'harmonisation des directives concernant le cofinancement, les opérations communes d'achat et les services informatiques communs. Les réformes introduites dans la gestion ont été également reconnues comme un facteur important pour une programmation efficace.

8. Le rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008 (A/65/79-E/2010/76) indique que les contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies se sont élevées à quelque 22,2 milliards de dollars des États-Unis, le montant le plus élevé qui ait jamais été enregistré et 10 % de plus en valeur réelle par rapport à 2007. Le système des Nations Unies s'appuie encore sur une base de financement très étroite, 10 % de ses ressources budgétaires de base provenant de 10 pays. Au cours de la période allant de 1993 à 2008, le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources s'est accru, ce qui a créé des difficultés telles que la fragmentation des flux de ressources et des inefficacités dans les coûts des transactions. Le rapport souligne la nécessité d'examiner de plus près les ressources autres que les ressources de base et d'utiliser de nouveaux mécanismes afin d'assurer l'efficacité de leur utilisation, en particulier en cette

période d'austérité budgétaire. Le Secrétaire général exhorte les délégations à examiner soigneusement les propositions de renforcement de l'architecture de financement des activités opérationnelles pour le développement, car cela revêt une importance cruciale pour tous les autres aspects du programme de développement.

*Une discussion de groupe d'experts sur le thème « Responsabilité et autorité nationales ; et renforcement des capacités : sont-ils devenus une réalité ? » a suivi, présidée par M. Alexandru Cujba (République de Moldova), Vice-Président du Conseil, avec Mme Solita Monsod (Professeur d'économie et ancienne Secrétaire à la planification socioéconomique des Philippines) comme modératrice. La modératrice a fait une déclaration et présenté les membres du groupe d'experts : Mr. Servacius Likwelile (Secrétaire permanent adjoint, Gestion des finances publiques, Ministère des finances et des affaires économiques, République-Unie de Tanzanie) et M. Ahmed Shide (Ministre d'État aux finances et au développement économique, Éthiopie). Les membres du groupe d'experts ont présenté des exposés et répondu à des commentaires et des questions des délégations de la Belgique (au nom de l'Union européenne), de Cuba, du Maroc, d'Israël, du Brésil, du Belarus, du Kenya, de la Chine et du Viet Nam. Un représentant du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales, a répondu aux questions posées. La modératrice a présenté les conclusions et clos le débat du groupe d'expert.*

*La séance est levée à 12 h 10*